



Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **BATIE-NEUVE (LA)**

## Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2022

**Exploitant** : BATIE NEUVE (MAIRIE DE LA) - **Gestionnaire du réseau** : BATIE NEUVE (MAIRIE DE LA)

### Protection des captages d'eau potable

6 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 6 Procédure(s) de protection terminée(s). La source des Clots alimente le réseau Clots/Carles/Isclès/Granes/Bres, la source des Aubins et la source de Combe Chabrier alimentent le réseau Aubins/Odoul's/Bernard, la source des Casses Vivert et la source des Forestiers alimentent le réseau des Casses Vivert et la source du Dévezet (gérée par la communauté de communes de Serre Ponçon Val d'Avance) alimente le réseau chef-lieu et le réseau Borels/Cesaris/St Pancrace

**Bactériologie** : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
CASSES-VIVERT (LES)	5	0	100
AUBINS+ODOULS+BERNARDS	4	0	100
CHEF LIEU	11	1	90,9
CLOTS+CARLES+ISCLES+GRANES+BRES	5	0	100
BORELS+CESARIS+ST PANCRACE	10	1	90

**Dureté** : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
CASSES-VIVERT (LES)	2	19,4	18,7	20,1	Eau peu calcaire.
AUBINS+ODOULS+BERNARDS	1	22,5	22,5	22,5	Eau calcaire.
CHEF LIEU	3	19	18,9	19	Eau peu calcaire.
CLOTS+CARLES+ISCLES+GRANES+BRES	2	18,2	17,7	18,7	Eau peu calcaire.
BORELS+CESARIS+ST PANCRACE	3	19,3	18,9	19,6	Eau peu calcaire.

**Nitrates** : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CASSES-VIVERT (LES)	3	0	1,1	1	1,4
AUBINS+ODOULS+BERNARDS	1	0	0	0	0
CHEF LIEU	4	0	0,7	0,7	0,7
CLOTS+CARLES+ISCLES+GRANES+BRES	2	0	0,8	0,8	0,8
BORELS+CESARIS+ST PANCRACE	4	0	0,7	0,6	0,8

**Fluor** : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CASSES-VIVERT (LES)	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
AUBINS+ODOULS+BERNARDS	1	0	0,05	0,05	0,05
CHEF LIEU	2	0	0,03	0	0,05
CLOTS+CARLES+ISCLES+GRANES+BRES	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
BORELS+CESARIS+ST PANCRACE	2	0	0,05	0,05	0,05

**Pesticides** : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant, ...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/l
CASSES-VIVERT (LES)	NM*	NM*	NM*	NM*
AUBINS+ODOULS+BERNARDS	1	186	0	0
CHEF LIEU	2	376	0	0
CLOTS+CARLES+ISCLES+GRANES+BRES	NM*	NM*	NM*	NM*
BORELS+CESARIS+ST PANCRACE	3	378	1	0,11

\*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en février 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)**  
**Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.